

Article premier - Définitions

Dans les présentes conditions générales de vente, les termes commençant par une majuscule auront la signification suivante :

« **Eléments** » désigne les plans, fichiers informatiques, documentations techniques, commerciales, cahiers des charges, résultat d'essais, photographies, échantillons, prototypes, études, rapports, courriers, brevets, modèles et dessins, marques ;

« **Client(s)** » désigne toute(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) ayant la qualité de professionnel et passant Commande dans les conditions ci-après ;

« **Produit(s)** » désigne les profils aluminium, produits de négoce et prestations de services associées vendus au Client par la société BOLMIN ;

« **Proposition Commerciale** » désigne tout devis et/ou bon de commande émis par le Vendeur concernant les Produits sélectionnés par le Client ou accusé de réception de la commande directe auprès du service d'administration des ventes ;

« **Commande(s)** » désigne les Produits sélectionnés et commandés par le Client au moyen d'une Proposition Commerciale signée par le Client avec la mention manuscrite « *Bon pour accord* » ; « *Bon pour commande* » ou au moyen d'une commande directe auprès du service d'administration des ventes ;

« **Conditions Générales** » ou « **CGV** » désignent les présentes conditions générales de vente applicables aux Produits proposés par le Vendeur au Client ;

« **Prix** » désigne le prix global de la Commande du Client que le Client doit payer au Vendeur dans les conditions stipulées à l'Article 5 ci-après ;

« **Vendeur** » désigne la SAS BOLMIN, dont le siège social est situé 140 RUE ROLAND GARROS 27000 EVREUX, RCS EVREUX 432 789 782 ;

Les CGV sont mise à disposition de tout Client au siège social du Vendeur ainsi que sur son site web (sous réserve de maintenance et mise à jour).

Article 2 - Champ d'application

Les CGV sont applicables sans restriction ni réserve à tout contrat conclu entre le Client et le Vendeur, sauf dispositions spécifiques contractualisées entre eux. Toute commande et *a fortiori* tout achat implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV, à l'exclusion de tout autre document du Client et notamment de ses conditions générales d'achats qui seront inopposables au Vendeur. Les catalogues, prospectus, dessins, notices, croquis et autres documents publicitaires, commerciaux et/ou promotionnels faisant notamment état de tarifs sont non contractuels et n'ont qu'une valeur informative et indicative.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par email ou voie postale. Les modifications prendront effet trente (30) jours après la date d'envoi.

Article 3 - Commande de Produits

Les ventes de Produits ne sont parfaites qu'après acceptation par le Client des CGV et de la Proposition Commerciale du Vendeur avec la mention manuscrite « *bon pour accord* » ; ou accusé de réception adressé par l'administration des ventes au Client, sans demandes de modification du Client.

Les Commandes doivent être adressées au service d'administration des ventes par mail, (adresse électronique communiquée par les commerciaux concernés).

Le client doit s'assurer que ses Commandes comportent tous renseignements et caractéristiques techniques des produits nécessaires à leur bonne exécution.

Les Propositions Commerciales du Vendeur ont une durée de validité de TRENTE (30) jours, sauf stipulation contraire.

Toute demande de modification de la Commande par le Client devra être faite par écrit et sera soumise à l'accord express écrit du Vendeur alors délié des délais prévus par les documents. Toute Commande acceptée par le Vendeur ne peut être annulée sans l'accord express écrit du Vendeur, sauf cas de force majeure.

Pour le traitement de la Commande et sa livraison, le Client doit impérativement fournir des informations exactes et complètes. La responsabilité du Vendeur ne pourra pas être recherchée à ce titre, et aucune réclamation et/ou demande d'indemnisation ne sera recevable en cas d'erreur ou d'omission de la part du Client.

Article 4 - Prix de la Commande du Client

Les Produits sont fournis aux prix en vigueur, donnés en nombre de Produits ou mètre carré, au jour de la livraison selon la Proposition Commerciale établie par le Vendeur et acceptée par le Client. Les prix des Produits figurant sur la Proposition Commerciale sont fermes et définitifs, s'entendent en euros et toujours Hors Taxes, départ de nos usines ou entrepôts, le transport pouvant être inclus en fonction de la formule choisie par le client, étant précisé que la T.V.A. et les frais de douane sont en sus.

Les prix peuvent être révisés à tout moment par le vendeur, sous réserve du respect d'un préavis de trente (30) jours. Les prix révisés seront applicables à toute livraison prévue à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.

En cas de marché ou de commandes à exécution successive ou avec livraisons échelonnées dans le temps, ces prix pourront être révisés en fonction des variations des coûts de main d'œuvre et/ou de matières premières.

Article 5 – Conditions de paiement du Prix

5-1. Acompte - Paiement du Prix

Un acompte jusque 50% du Prix des Produits commandés pourra être exigé par le Vendeur lors de la passation de la Commande. A défaut de versement de l'acompte prévu, le Vendeur ne sera pas tenu d'exécuter la Commande.

Lorsque le Client ne peut être couvert par l'assurance-crédit du Vendeur, le paiement complet du prix sera exigé avant la livraison des Produits.

En tout état de cause, le Prix est payable en totalité et en un seul versement, par prélèvement ou virement, au lieu du siège du Vendeur, et ce au plus tard dans les TRENTE (30) jours fin de mois le 15 à compter de la date d'émission de la facture.

Le Vendeur sera en droit d'exiger du Client l'établissement et la production de garanties pour le paiement du Prix pour valider sa Commande. A défaut, le Vendeur ne sera pas tenu d'exécuter la Commande.

Aucune compensation ne peut être opérée par le Client avec l'une de ses créances sans accord exprès du Vendeur.

Le Client ne peut pas pratiquer de déduction d'office, qu'importe le motif.

Aucun rabais, remises et ristournes, aucun escompte ne sera pratiqué par le Vendeur.

5-2. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard égales au taux de refinancement semestriel de la Banque Centrale Européenne majoré de DIX (10) points, calculées sur le montant Toutes Taxes Comprises du prix figurant sur la facture concernée, seront automatiquement et de plein droit acquises au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter à l'encontre du Client.

En cas de retard de paiement dans les conditions ci-dessus définies et en plus des intérêts de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est égal à QUARANTE (40) euros, sera de plein droit acquise au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le Vendeur se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Par ailleurs, en cas de retard de paiement, le Vendeur aura la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et d'exiger le paiement des créances échues ou à échoir, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Article 6 - Livraison de la Commande du Client

6-1. Mode de livraison de la Commande

Lors de la passation de sa Commande, le Client peut sélectionner un mode de livraison : sur plateforme logistique, local d'activité ou sur chantier. Le site indiqué par le Client constitue toujours le lieu de livraison des Produits. Dans tous les cas, le Vendeur remettra au Client, ou à toute personne le représentant, un bon de livraison.

En cas de livraison sur chantier, l'endroit précis de déchargement, qui devra être clairement précisé par le Client sur la Proposition Commerciale, devra être accessible par une voie carrossable, sans danger et sans risque. Dans ce cas, le Client doit assurer et prendre en charge sous sa responsabilité la direction des manœuvres nécessaires pour l'accès et la circulation sur le chantier.

En conséquence, le Vendeur ne pourra pas être tenu pour responsable d'un dommage quelconque qui adviendrait sur ce chantier par un de ses véhicules de transport, en raison d'un accès difficile ou d'un terrain non approprié.

Dans le cas où le Vendeur se trouverait dans l'impossibilité d'accéder au site indiqué par le Client, quelle que soit la cause, tout comme dans le cas où le Client refuserait la réception des Produits pour des raisons non imputables au Vendeur, le Client supportera les frais de retour des Produits commandés à l'entrepôt du Vendeur ainsi que les frais de stockage temporaire éventuels (facturation séparée).

Les frais de livraison figurant sur la Proposition Commerciale sont déterminés en fonction du mode et du lieu de livraison retenu par le Client.

6-2. Délai de livraison de la Commande

Le délai de livraison est indiqué sur la Commande. Il ne constitue pas un délai de rigueur et le Vendeur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard ou suspension de livraison pour des causes indépendantes de sa volonté.

Les délais de livraison s'entendent toujours à compter de l'enregistrement de la Commande par le Vendeur. Lorsque le Client commande plusieurs Produits en même temps et que ceux-ci ont des délais de livraison différents, le délai de livraison de la commande est basé sur le délai le plus long. Toutefois, le Vendeur peut fractionner les livraisons.

Article 7 - Réserve de propriété et transfert des risques

Le Vendeur se réserve, jusqu'au complet paiement du Prix dû par le Client et, le cas échéant, des frais et pénalités de retard, un droit de propriété sur les Produits commandés, lui permettant de reprendre possession desdits produits dans les conditions prévues par la loi.

Au titre de la clause de réserve de propriété, le Client communiquera au Vendeur le lieu exact de situation des Produits livrés non intégralement payés et, à ce titre, le Client s'interdit de constituer toute garantie, sûreté et/ou privilège au profit d'un tiers sur les Produits.

Tout acompte versé par le Client restera acquis au Vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice d'autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

En revanche, le risque de perte et de détérioration des Produits commandés sera transféré au Client dès leur livraison dans les conditions prévues ci-après.

En cas de sinistre affectant les Produits vendus et restés impayés, le Client accepte d'ores et déjà le transfert au bénéfice du Vendeur de l'indemnité d'assurance versée par son assureur.

Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les Produits commandés, au profit du Vendeur jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison s'il le demande. A défaut, le Vendeur serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

L'acceptation des effets de commerce du Vendeur ne constitue ni novation, ni dérogation à la présente clause de réserve de propriété.

Par ailleurs, les frais engendrés par la revendication des Produits non intégralement payés, y compris frais de transport, sont à la seule charge du Client.

En tout état de cause, la revendication des Produits non intégralement payés peut être immédiatement exercée par le Vendeur en cas de non-respect par le Client de l'une de ses obligations découlant du contrat, notamment en cas de non-paiement à l'échéance.

Lorsque la livraison est assurée par un transporteur désigné par le Client, la responsabilité du Vendeur est transférée immédiatement lors de l'enlèvement des Produits de son entrepôt.

Article 8 - Garantie - Responsabilité

Il appartient au Client de reconnaître l'état tant qualitatif que quantitatif des Produits lors de leur arrivée avant de procéder au déchargement, de faire, le cas échéant, toute réserve sur le bordereau de livraison et de les confirmer auprès du transporteur et du Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les QUARANTE HUIT (48) heures qui suivent la livraison.

A défaut, le Client est réputé avoir accepté la Commande sans exception ni réserve tant en qualité qu'en quantité. Les Produits fournis et acceptés par le Client ne sont pas repris par le Vendeur.

En cas de livraison non conforme tel que définit le droit en vigueur, toute réclamation doit être adressée au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les HUIT (8) jours qui suivent la réception des Produits.

Il est précisé que sont exclus de toute garantie notamment les défauts et/ou détériorations provoqués par l'usure normale, par un accident extérieur (montage non conforme, négligence, etc.) ou encore par une modification des Produits ou leur utilisation et stockage dans des conditions anormales.

Le Vendeur se réserve le droit de procéder sur place à toute constatation et vérification de la non-conformité invoquée par le Client. Il incombe au Client de documenter sa réclamation par tout moyen adapté. Le Client accepte tant que de besoin le principe d'une expertise.

En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur sera strictement limitée au remplacement (la livraison de nouveaux Produits) des Produits dont la non-conformité est constatée (dans la limite du montant de la Commande), à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature qu'elle soit et notamment indemnisation de tout préjudice matériel et/ou immatériel qui serait la conséquence, directe ou indirecte, du défaut des Produits.

Les relevés techniques, les mesures ou toutes autres informations sont fournis par le Client sous sa propre responsabilité et le Vendeur ne pourra de quelque manière que ce soit être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs à ce titre.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques techniques et d'applications des Produits vendus, ainsi que de l'absolue nécessité de respecter les conditions d'utilisation définies notamment par les règles de l'art et documents techniques en vigueur. Une mise en œuvre des Produits non conforme aux règles de l'art, documents techniques ou documentation du Vendeur exonérera ce dernier de toute responsabilité.

Hormis la garantie légalement prévue, le Vendeur n'est tenu à aucune garantie expresse ou implicite de l'aptitude ou de la conformité des Produits à une utilisation particulière.

Le Vendeur exclut toute responsabilité pour tout Produit qui aurait subi des transformations après le transfert de sa propriété. Le Vendeur ne sera jamais engagé par tout règlement, accord, transaction, jugement ou sentence intervenue entre le Client et tout acheteur ultérieur des Produits, à moins qu'il y ait consenti préalablement par écrit.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire expresse, les droits de propriété intellectuelle détenus par le Vendeur ou l'une des filiales du Groupe demeurent sa propriété exclusive.

Le Client s'engage à faire usage des Eléments de manière fidèle, sans déformation ni adaptation et dans les limites strictes de la destination convenue.

En conséquence, le Client s'interdit :

- de transférer ou diffuser ces Eléments sans accord préalable écrit du Groupe,
- Toute exploitation des Eléments qui serait préjudiciable ou porterait atteinte à l'image du Groupe.

Article 10 - Cas de force majeure

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable envers l'autre ni ne pourra être considérée comme ayant violé le contrat si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations pour cause de force majeure telle que définie par le code civil. En cas de force majeure, la livraison par le Vendeur ou la prise de livraison par le Client sera reportée à une date où l'évènement de force majeure aura cessé sans que les cocontractants ne puisse exiger une indemnité entre eux.

Si l'évènement de force majeure dépasse une durée de HUIT (8) semaines, chacune des Parties aura la faculté de résoudre le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Vendeur remboursera alors au Client le montant des acomptes éventuels.

Article 11 - Clause résolutoire

Le défaut de paiement d'un effet à son échéance ou d'un chèque à son encaissement rend immédiatement exigible l'intégralité des créances du Vendeur sans mise en demeure préalable. Faute par le Client défaillant de s'acquitter immédiatement des sommes dues, toutes les ventes conclues avec lui et qui n'auront pas encore été intégralement payées se trouveront résolues de plein droit QUARANTE HUIT (48) heures après mise en demeure formulée par tout moyen écrit, informant le Client de la volonté du Vendeur de se prévaloir de la présente clause, et demeurée sans effet. La résolution sera acquise par simple écoulement du délai.

Le Vendeur aura la faculté de faire procéder à la reprise immédiate des Produits objet de la ou des ventes par une simple ordonnance du Président du Tribunal du lieu du siège social du Vendeur statuant en référé, ou à la volonté du Vendeur, du Président du Tribunal du lieu de situation des Produits concernés.

En conséquence, toute somme déjà versée par le Client restera acquise au Vendeur à titre de dommages et intérêts.

Le Vendeur se réserve, en outre, la faculté de suspendre ou d'annuler les commandes en cours et de solliciter le versement de dommages et intérêts complémentaires.

Article 12 - Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations du contrat sont tenues pour non valides ou déclarées nulles par l'autorité exécutive, législative ou judiciaire, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des CGV ne peut valoir dénonciation.

Article 13 - Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Vendeur qui se conforme aux lois en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement par email via le site internet ou par voie postale ou suivante :

Bolmin Profils
140, rue Roland Garros - ZAC du Long Buisson
27000 Evreux

Article 14 – Droit applicable – Règlement des litiges

Le Contrat est régi par le droit français.

A défaut de résolution amiable, tous les litiges auxquels le contrat pourrait donner lieu seront soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège social du Vendeur, nonobstant le cas de pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou conservatoires en référé ou par requête.

Article 15 - Acceptation du Client

Les Conditions Générales ainsi que les tarifs et barèmes sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Signature
Précédée de la mention « lu et approuvé »